

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2188

Edition du
18 décembre 2017

DANS CE NUMÉRO

Les jongleurs de la finance dédaignent les filets de sécurité (Jean-Daniel Delley)
«Too big to fail», toujours

Un premier pas encore timide contre le réchauffement climatique (René Longet)
Ce que prévoit vraiment la révision de la loi sur le CO2

Le destin incertain des hôpitaux neuchâtelois (Jean-Pierre Ghelfi)
Deux hôpitaux autonomes, oui, mais comment?

Christian Levrat pour une reconnaissance de l'islam (Albert Tille)
A quelles conditions l'Etat peut-il nouer des relations avec des représentants des musulmans de Suisse?

La «Revue historique vaudoise» 125/2017 se consacre aux migrations (Pierre Jeanneret)
Un dossier riche et rigoureux qui témoigne de l'actualité de l'histoire

Jean d'O et Johnny, ils sont aussi à nous (Jacques Guyaz)
Suisse francophone et culture française

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP (Ruth Dreifuss)
Une lettre de Ruth Dreifuss

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

Les jongleurs de la finance dédaignent les filets de sécurité

«Too big to fail», toujours

Jean-Daniel Delley - 12 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32513>

Il y a maintenant 10 ans, la plus grave crise financière de l'après-guerre a conduit l'économie mondiale au bord du gouffre, détruisant quantité de [valeurs](#) et réduisant au [chômage](#) des millions de salariés. Pourtant, les bonnes résolutions prises alors pour éviter la répétition d'une telle catastrophe n'ont pas résisté longtemps à l'appât du gain à court terme.

Les Etats-Unis veulent desserrer les [contrôles](#) sur les banques d'investissement, canal privilégié d'opérations à haut risque qui ont provoqué la crise de 2007. Et les pays européens se montrent plus soucieux de préserver leurs champions nationaux face à la concurrence que de leur imposer des règles garantes de leur solidité.

Dès 2010, le [Comité de Bâle](#), régulateur de la finance mondiale, a bien adapté ses recommandations. Et la Suisse a mis en place un dispositif plus sévère, notamment en matière de fonds propres et de liquidités ([DP 1904](#)). On comprend pourquoi les banques cherchent à préserver leur marge de manœuvre en minimisant les obligations imposées par les pouvoirs publics. Une élévation du taux de fonds propres relatif à leur bilan signifie arithmétiquement une baisse de rentabilité de leur capital et donc des

rémunérations de leurs dirigeants. Mais un capital propre insuffisant augmente les risques d'insolvabilité de l'établissement en cas de coup dur. L'Etat se doit alors d'intervenir si la banque joue un rôle déterminant dans l'économie nationale: la banque est trop importante pour faire faillite. La Suisse a connu ce scénario en 2008 avec la déconfiture d'UBS.

Obliger les banques à disposer d'une capitalisation suffisante vise à mettre fin à ce scénario: une prise de risque inconsidérée génère à court terme des profits pour les actionnaires et les dirigeants, puis des pertes assumées par les contribuables. Mais les banques résistent pied à pied et savent faire valoir leurs arguments auprès des autorités. Les plus grandes comme UBS n'hésitent pas à évoquer la menace à peine voilée de [délocalisation](#). Elles prétendent que des exigences trop élevées en matière de fonds propres réduiraient leur capacité de faire crédit à l'économie. Or les banques cantonales et régionales, pourtant soumises à des prescriptions plus sévères, ne semblent pas trop gênées dans leurs activités de financement des entreprises et des particuliers. Par ailleurs une banque fortement capitalisée peut emprunter à meilleur

compte qu'un établissement jugé à risque.

Arguments et menaces font effet. En novembre dernier, le Comité de Bâle a précisé les derniers éléments de la régulation bancaire dite Bâle III. Les banques continueront de calculer et de pondérer leurs risques selon leur propre modèle. Pour la [NZZ](#), il apparaît clairement que les régulateurs - représentants nationaux des banques centrales et des organes de contrôle - ont privilégié le point de vue de leurs établissements financiers au détriment de la stabilité du système financier. Le résultat reflète plus un compromis entre banques que la décision d'une autorité vouée à réguler ce secteur. Les banques se plaindront néanmoins de l'inflation réglementaire qui les étouffe et leur coûte cher. Mais elles persisteront à refuser [une règle simple](#), à savoir l'exigence de fonds propres beaucoup plus élevés (30 à 40% du bilan) qui permettrait de supprimer le corset qui, prétendent-elles, les étouffe.

En Suisse, l'influence prépondérante des banques dans le processus d'élaboration et l'application de la réglementation les concernant n'est plus à démontrer. Ainsi le Parlement a sévèrement affaibli [le projet de loi sur les](#)

[services financiers](#), censé protéger les consommateurs, mais qui de fait décharge les conseillers financiers de leur responsabilité. Quant au Conseil fédéral, répondant à

des parlementaires s'inquiétant du rôle de Credit Suisse dans le scandale du prêt au Mozambique ([DP 2179](#)), il ne voit pas d'urgence à intervenir ([ici](#) et [là](#)).

Attendons donc la prochaine crise, car tous les ingrédients – forte dette, fortes liquidités et régulation financière insuffisante – sont là pour qu'elle éclate.

Un premier pas encore timide contre le réchauffement climatique

Ce que prévoit vraiment la révision de la loi sur le CO₂

René Longet - 16 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32524>

Ce 1er décembre, un peu plus de six mois après l'approbation de la nouvelle loi sur l'énergie en votation référendaire, le Conseil fédéral [présentait](#) le projet de révision de la loi sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO₂), dans un contexte international incertain. En effet, si l'ambition de [l'Accord de Paris](#) issu de la COP21 est forte, la COP23 qui s'est tenue à Bonn du 7 au 18 novembre a montré la complexité de la tâche.

Aussi les Etats parties finaliseront-ils à la prochaine COP en Pologne une base de travail solide et crédible pour totaliser leurs contributions et faciliter leur révision à la hausse. Pour les commentateurs bienveillants, cette étape était nécessaire; pour les plus critiques, les bonnes paroles ont masqué les réticences et les obstacles.

Un contexte international incertain

L'Accord de Paris a été arraché *in extremis* et n'est pas vraiment porté par une volonté large. L'attitude américaine continue de plomber l'ambiance, et des Etats émergents comme l'Inde n'ont pas encore réduit la place du charbon, de même qu'en Europe la Pologne ou l'Allemagne. 40% de l'électricité mondiale restent produits par des centrales thermiques au [charbon](#)!

A ce sujet, l'engagement des collectivités locales et des entreprises, tout comme la progression de la transition énergétique, suscitent davantage d'espoir que les Etats enlisés dans leurs contradictions. Point positif toutefois, la création, initiée par le Canada et la Grande-Bretagne, d'une Alliance pour la sortie du charbon.

Fin octobre, l'Organisation

météorologique mondiale publiait son [bilan annuel](#) des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère et constatait que *«la dernière fois que la Terre a connu une teneur en CO₂ comparable, c'était il y a 3 à 5 millions d'années: la température était de 2 à 3°C plus élevée et le niveau de la mer [...] supérieur de 10 à 20 mètres par rapport au niveau actuel»*. Les émissions sont [reparties à la hausse](#), atteignant, en ajoutant les effets du déboisement (réduction de la capacité de stockage de gaz carbonique), 41 milliards de tonnes par an.

Deux semaines plus tard, 15'000 scientifiques soulignaient dans une [déclaration](#) à quel point l'humanité jouait avec le feu. Dans son message (p. 8), le Conseil fédéral ne dit pas autre chose: *«Si les émissions de gaz à effet de serre continuent de progresser, le réchauffement de la planète se poursuivra, avec une probabilité accrue*

d'impacts graves, largement répandus et irréversibles, dus à des effets de bascule (soit des phénomènes environnementaux irréversibles qui entraînent des rétroactions et qui rendent les changements du système climatique de la Terre et leurs effets imprévisibles).»

Les engagements de la Suisse et leurs limites

Dans cette situation, qu'apportent les propositions du Conseil fédéral?

Le projet de loi propose de répartir les 50% de réduction d'ici 2030 par rapport à 1990 à raison de 30% à effectuer en Suisse et 20% hors de Suisse. Cet engagement peut sembler ambitieux. Mais le *Message* du Conseil fédéral souligne que les émissions ont déjà reculé de 8,7% entre 1990 et 2015; il resterait donc encore 21,3% à obtenir en 12 ans - ce qui fait moins de 2% par an, un rythme *«beaucoup plus faible que celui de la trajectoire de réduction actuelle»!* Cependant, pour 2050, il est prévu une diminution de 70 à 85% par rapport à 1990.

Quant aux 20% à réaliser hors de Suisse, *«l'exigence minimale requise, à savoir que les réductions d'émissions soient*

additionnelles et qu'elles contribuent au développement durable sur place, continuera de s'appliquer». Même s'il est certain que par franc investi l'effet de levier sur les émissions globales est plus important à l'étranger, cela devrait venir en complément de notre effort domestique.

La loi proposée remplacerait dès 2025 le programme de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments par des normes relatives à leurs émissions de CO₂; ces dernières doivent être réduites d'ici 2050 d'au moins 80% par rapport à 1990. Elle permettrait d'augmenter la taxe sur le CO₂ sur les combustibles jusqu'à 210 francs par tonne de gaz carbonique, tout en proposant de redistribuer son produit à l'image de la taxe sur les composés organiques volatils, plutôt que de l'affecter à la réduction des émissions. A noter que le gouvernement renonce à soumettre les carburants à cette taxe.

Au cœur de l'action politique ou en périphérie?

Pour le Conseil fédéral, il s'agit de *«réussir la mutation économique et sociale nécessaire».* Pour autant, on ne sent pas vraiment percer, dans

le paysage politique suisse, une telle volonté; à ce jour, la stabilité climatique n'est guère perçue comme un des fondements de la prospérité et des équilibres économiques et sociaux, ni comme un investissement vital dans l'avenir.

Ainsi, alors que l'Accord de Paris prévoit de rendre *«les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre»* (art. 2, al. 1, lettre c), le Conseil fédéral relève que *«les investissements faits par les plus grands fonds d'actions autorisés en Suisse contribuent actuellement à un réchauffement mondial de 4 à 6°C. Les émissions 'cofinancées' dans d'autres classes d'investissements (notamment les obligations) sont encore bien plus élevées.»*

On est loin, bien sûr, de l'hallucinante marche arrière ordonnée par le président Trump, mais la mobilisation reste insuffisante face à la déstabilisation climatique en cours, sachant aussi que la durée de séjour dans l'atmosphère du gaz carbonique, principal gaz à effet de serre, est de 100 à 200 ans.

Le destin incertain des hôpitaux neuchâtois

Deux hôpitaux autonomes, oui, mais comment?

Jean-Pierre Ghelfi - 17 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32532>

Comment déterminer le destin hospitalier du canton de Neuchâtel? La question se pose depuis que le peuple a accepté en février dernier une initiative populaire demandant la création de deux hôpitaux «*sûrs, autonomes et complémentaires*», l'un dans le Haut, l'autre dans le Bas (DP [2173](#) et [2175](#)).

Fixer un tel objectif est une chose, le concrétiser en est une autre. Cette mission a été confiée à un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat en avril. Son [rapport](#) a récemment été rendu public.

En savons-nous plus aujourd'hui sur l'organisation future du système de santé? Nous résumerons en disant un petit oui et un grand non.

Le plus simple...

Le petit «oui» vaut pour quelques éléments d'organisation relativement simples à déterminer.

En lieu et place d'un cadre cantonal englobant l'ensemble des composantes du système de santé (hôpitaux pour soins aigus, services d'urgences, polycliniques, soins palliatifs et réadaptation - la question de la psychiatrie est réglée dans un autre cadre), la proposition est de constituer deux hôpitaux régionaux (Littoral et Montagnes) sous la forme de

sociétés anonymes d'utilité publique, avec chacune un conseil d'administration et une direction. En fait, le groupe de travail propose de créer également une troisième SA autonome qui englobera les services de réadaptation. Les services qualifiés de transversaux (Centre d'information, de gestion et d'économie de la santé pour les services informatiques, ainsi qu'Analyses et diagnostic médicaux) sont maintenus, sans qu'on sache exactement à qui et comment ils seront rattachés.

La constitution de SA d'utilité publique nécessite, Code des obligations oblige, l'assainissement préalable des dettes des structures hospitalières existantes, qui se montent à quelque 200 millions de francs. Cet assainissement devra se faire sous la forme d'une reprise de cette somme par l'Etat.

Ces changements structurels doivent être introduits soit dans une nouvelle loi soit en adaptant la loi actuelle. Dans tous les cas, le Grand Conseil devra se prononcer.

... et le plus compliqué

Et un grand «non», donc. Les sujets les plus délicats restent en suspens, en particulier la détermination des prestations attribuées à chacun des deux

hôpitaux. Le rapport indique que leur répartition devrait être «*approximativement de 60% pour l'hôpital du Littoral et 40% pour celui des Montagnes*» de manière à pouvoir assurer leur pérennité. Mais en quoi cette proportion garantira-t-elle quoi que ce soit puisque les patients, ici comme ailleurs, ont non seulement le libre choix du médecin, mais aussi celui de l'hôpital? Cela est d'autant plus vrai qu'aucune proposition élaborée et concrète n'est formulée, s'agissant de l'organisation médicale des deux futurs établissements.

Comme on peut s'en douter, cette problématique est aussi sensible que compliquée. Le groupe de travail relève qu'il «*a pris la mesure de la complexité de cette répartition qui demande de prendre en considération une foule de paramètres à la fois médicaux, organisationnels, techniques, administratifs et financiers*». Courageusement, il renvoie la décision aux futurs organes de ces deux hôpitaux qui prendront préalablement l'avis de «*groupes de pilotage formés de spécialistes*».

Le groupe de travail mentionne que quatre de ses membres, médecins, ont ébauché une possible répartition des missions des deux hôpitaux. Cette ébauche en est apparemment restée à ce

stade, car le rapport ne fournit pas d'indication supplémentaire.

Désaccords

Le groupe de travail admet par ailleurs qu'il n'a pas pu se mettre d'accord sur les points suivants:

- Soins palliatifs. Doivent-ils être rattachés à l'hôpital des Montagnes ou à la SA prévue pour le centre de réadaptation? La réflexion, dit le rapport, doit se poursuivre.
- Services des urgences extrahospitalières (Smur). Certains voudraient que chacun des deux hôpitaux ait son propre Smur; d'autres le considèrent comme un service transversal qui doit être maintenu comme tel. Le Smur est non seulement un maillon essentiel de la chaîne de soins, mais il est aussi évident qu'aucun des deux établissements ne peut avoir le sien propre compte tenu des exigences médicales élevées pour qu'un tel service soit reconnu et accrédité — et les coûts qui en découlent.
- Centre mère-enfant. L'affaire est ici compliquée par le dépôt d'une initiative demandant l'ouverture d'une maternité dans le Haut. Toutefois, le centre mère-enfant va au-delà de l'obstétrique puisqu'il inclut la néonatalogie

(prise en charge des enfants prématurés). Or pour qu'un tel centre soit reconnu, la norme fédérale prévoit un minimum de 1'000 naissances par année. Ce chiffre ne serait pas ou plus atteint avec deux maternités.

Rappel incessant

Le rapport du groupe de travail débute et se conclut par la mention de l'initiative «*pour deux hôpitaux autonomes, sûrs et complémentaires*». On retrouve également cette référence à plusieurs reprises dans le texte de son rapport. Cet «*argument*», au fil du rapport, paraît faire office de *mantra* qui devrait permettre de surmonter tous les obstacles rencontrés sur le chemin de l'application de ladite initiative, et aussi de masquer ses lacunes et ses silences. Il est cependant un peu court de rappeler toujours et encore aux personnes et institutions chargées de mettre en place la nouvelle organisation hospitalière qu'elles doivent appliquer scrupuleusement le mandat que le peuple a déterminé...

Une autre question brûle les lèvres: est-il possible de concrétiser la décision populaire sans figer un système soumis à des normes médicales fixées au niveau national, avec toutes ses conséquences sur la formation des médecins et la reconnaissance de cette formation, qui ne cessent d'évoluer et deviennent toujours plus exigeantes?

En deux temps

La transformation de l'organisation actuelle en deux hôpitaux sera longue et compliquée sur les plans juridique, organisationnel et financier. Il paraît réaliste d'imaginer que deux années ne seront pas de trop. Délai évidemment insupportable pour beaucoup de personnes du Haut qui font déjà semblant (?) de s'étonner que tout ne soit pas encore sous toit.

Pour couper court à de supposées lenteurs du [Conseil d'Etat](#), celui-ci propose de procéder en deux temps.

D'abord obtenir, au printemps prochain, l'accord du Grand Conseil pour procéder à la constitution de la SA de l'hôpital des Montagnes. Elle pourra reprendre les activités qui s'y déroulent déjà. Ses organes dirigeants pourront se préparer à négocier la répartition des missions et prestations entre les deux hôpitaux.

Dans un deuxième temps, il faudra procéder à toutes les autres modifications, juridiques, financières et organisationnelles, pour achever le processus qui va s'engager. Espérons que l'approche proposée par le Conseil d'Etat permette de calmer, autant que faire se peut, des esprits qui se sont suffisamment échauffés.

Il faut souhaiter finalement que le destin de ces deux hôpitaux, dans le cadre de la nouvelle organisation esquissée, ne soit

pas à terme le même que celui de la Haute école de musique (dénommée auparavant Conservatoire de musique). Il y a une dizaine d'années, les

habitants des Montagnes s'étaient indignés de voir la leur descendre dans le Bas — avec leurs pianos Steinway de surcroît. Ce transfert leur est resté sur l'estomac. Pour

apprendre le 1er décembre 2017 que cette Haute école sera fermée à son tour: elle ne compte plus que deux étudiants neuchâtelois...

Christian Levrat pour une reconnaissance de l'islam

A quelles conditions l'Etat peut-il nouer des relations avec des représentants des musulmans de Suisse?

Albert Tille - 07 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32500>

160 des 400'000 musulmans vivant dans notre pays sont de nationalité suisse. Nous devons avoir des relations normalisées avec cette large communauté, affirme Christian Levrat dans [un entretien](#) accordé à la *SonntagsZeitung*.

Le président du PS demande que l'islam soit reconnu, comme le catholicisme et le protestantisme. C'est pour lui une manière de combattre l'islamophobie. Mais cette reconnaissance ne devrait être accordées qu'aux communautés ayant une interprétation moderne du Coran, qui affichent la transparence et défendent l'égalité entre hommes et femmes. Plusieurs journaux alémaniques ont reproduit ces propos, suscitant une réaction largement négative des lecteurs.

Les déclarations de Christian Levrat ne sont pas nouvelles. Elles répondent au président du PDC. Peu après sa nomination, en avril 2016, Gerhard Pfister esquissait les

[orientations](#) de son parti: *«Peut-être devons-nous réfléchir à un nouvel article constitutionnel sur la religion. Cela permettrait de régler quelles valeurs sont non négociables et valables pour tous. Cela pourrait être un contre-projet à l'initiative contre le port de la burqa qui vise un problème particulier alors que le problème est plus général.»* Pour Christian Levrat, il faut combattre cette volonté du PDC de créer une identité nationale qui rejette l'islam.

Les relations entre Etat et religion relèvent de la compétence des cantons. C'est à eux d'agir en dialoguant avec les communautés musulmanes en vue de les reconnaître. Jetons un regard sur les relations avec les musulmans des cantons de Vaud et Genève.

La Constitution vaudoise de 2003 accorde le statut privilégié d'institution de droit public aux Eglises protestante et catholique, accompagné d'un financement puisé dans les

caisses de l'Etat. La communauté israélite est simplement reconnue comme institution d'utilité publique et n'est pas financée par l'impôt. D'autres communautés, et notamment les associations musulmanes, pourront accéder au même statut si elles en font la demande. Mais pour être reconnues, il leur incombe de démontrer qu'elles peuvent s'intégrer dans le pays en répondant strictement aux exigences de la loi ([DP 2111](#)).

Pour fermer la porte aux musulmans, l'UDC Vaud a tenté en 2016 de lancer une initiative contre l'intégrisme religieux. Mais elle n'est parvenue à récolter que 3'000 signatures sur les 12'000 nécessaires. Le terrain est donc libre pour l'Union vaudoise des associations musulmanes qui fédère 17 centres islamiques et va demander sa reconnaissance. [Les Verts](#) lui accordent d'ores et déjà leur appui.

Selon la Constitution genevoise de 2012, l'Etat est laïque. Il

observe une neutralité confessionnelle, mais les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses (art. 3). Ces «relations» ne signifient pas une «reconnaissance».

Le projet de loi d'application sur la laïcité, déposé par le gouvernement en 2015, prévoit

que les relations avec les communautés religieuses sont du ressort du Conseil d'Etat. C'est lui qui fixe les conditions de ces relations: respect des libertés de croyance, d'opinion et d'information, rejet de toute forme de violence et respect de l'ordre juridique. Les communautés en relation avec l'Etat pourront demander au fisc cantonal de prélever pour

elles une contribution religieuse. Ce projet de loi peine à trouver l'approbation du Grand Conseil. Il suscite le débat public. La gauche de la gauche y est hostile, l'Eglise catholique y est favorable.

Pour l'heure, il semble que l'appui aux propositions de Christian Levrat devrait plutôt venir de Vaud que de Genève.

La «Revue historique vaudoise» 125/2017 se consacre aux migrations

Un dossier riche et rigoureux qui témoigne de l'actualité de l'histoire

Pierre Jeanneret - 13 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32517>

Depuis quelques années, la [Revue historique vaudoise](#), éditée par Antipodes, a renouvelé son *look*, pour le plus grand bonheur de ses lectrices et lecteurs. Celui-ci est devenu moins austère et plus moderne. En outre, la revue accorde désormais une place relativement importante à l'image.

Hormis ses rubriques traditionnelles, [ce numéro](#) est essentiellement consacré à un problème d'une singulière actualité, celui de l'immigration, perçue dans sa dimension historique.

Laurence Marti se penche sur le cas d'Aubonne au 19e siècle, et cela à travers un exemple emblématique, celui de la famille piémontaise Locca. Comme nombre de ses

compatriotes qui ont effectué à pied, par le Grand-Saint-Bernard, 250 kilomètres de route, Pietro Locca va travailler dans la bourgade vaudoise comme gypsier. Son patron Giacomo Zanetti, Piémontais lui aussi, engage comme ouvriers ses compatriotes. Par un mariage avec une Vaudoise et la fondation d'une petite entreprise, les Locca s'intègrent dans la vie locale.

La première vague d'immigrés à Aubonne – suisses ou étrangers (avant la révision de la Constitution fédérale de 1874, le droit absolu d'établissement intercantonal n'existait pas) – est composée d'artisans. C'est une population essentiellement masculine. Les femmes, peu nombreuses, servent surtout comme domestiques. Puis cette

immigration se diversifie. A la marge, l'auteure signale le cas de quelques privilégiés, un comte hongrois ou une comtesse russe qui s'installent dans la localité.

Georges Andrey s'intéresse, lui, à l'implantation fribourgeoise en terre vaudoise, à travers le cas des verriers de Semsales transférés à la verrerie de Saint-Prex (1914-1948). Cela depuis le rachat de l'entreprise fribourgeoise périlante par un patron vaudois dynamique, Henri Cornaz, et le transfert de la production sur les bords du Léman. «*Bon patron*», certes paternaliste, radical «*progressiste*» ou potentat local asservissant son personnel, les avis divergent sur le personnage... Toujours est-il que cette arrivée massive de travailleurs fribourgeois

accroît de manière significative l'effectif de la population et change grandement la composition démographique du village. En fait, on assiste à la juxtaposition de deux villages: l'ancien bourg d'une part, «Cornazville» et sa verrerie d'autre part. En revanche, la coexistence confessionnelle entre les anciens habitants protestants du village et la nouvelle population catholique se passe sans conflits majeurs.

Irina Ivanova nous parle d'une de ces «*inconnues de l'histoire*» trop longtemps restées dans l'ombre.

Alexandra Tegleva (1883-1955), issue d'une famille noble d'origine tatare, fut gouvernante des enfants du tsar Nicolas II et donc très proche de la famille impériale, dont elle partagea les tribulations après 1917 et faillit subir le sort tragique. Pourtant son nom n'a pas laissé de trace dans les archives, jusqu'à une époque récente. Elle fut emmenée en Suisse et sauvée par un personnage bien connu, lui, Pierre Gilliard, précepteur des enfants du tsar, qui l'épousa en 1922. Elle vécut alors, jusqu'à sa mort, dans l'ombre de son mari. Son histoire méconnue est donc aussi l'histoire individuelle d'un exil, douloureusement vécu, qui s'inscrit dans celle, très vaste, des Russes ayant fui le régime bolchevique.

Trois chercheuses ont consacré une étude à l'immigration italienne dans le canton de Vaud.

Marina Marengo a fondé la

sienne sur de nombreux témoignages. A côté des motivations économiques des migrants, on remarquera le cas de travailleurs engagés à gauche (dans le parti communiste) et donc ostracisés dans leur pays. On notera aussi que leur discours pratique souvent une autocensure, masquant ainsi les humiliations ressenties par ces «*Ritals*» perçus comme «*sales*», victimes d'une xénophobie à connotation raciste. Une partie intéressante de l'article concerne le «*mythe du retour*», qui n'intéresse plus les immigrés de la seconde génération et qui, même chez les «*anciens*» provoque un déchirement: faut-il privilégier le retour à la terre natale ou l'intégration dans un pays où l'on a fait sa vie et élevé ses enfants?

Angela Alaimo s'est penchée sur les associations italiennes à Lausanne et leur évolution. Rappelons que la Casa d'Italia (à laquelle Claude Cantini avait déjà consacré un article en 1999) fut créée en 1933 sous l'égide du régime fasciste et financée par lui. Elle devint en 1943, à sa chute, la Colonia italiana libera. Si cette organisation joua un rôle important dans l'accueil et l'intégration des travailleurs italiens lors de la grande vague migratoire des Trente Glorieuses, elle s'est vue supplantée, dès les années 1970, par l'essor des associations à vocation régionale. Surtout, elle a connu et connaît encore une véritable crise associative, les jeunes de deuxième et de troisième

génération n'y trouvant plus leur espace d'expression. Mentionnons en passant que l'assemblée générale annuelle de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie s'est tenue le 25 novembre 2017 dans les locaux «*historiques*» de l'association, voués à leur remplacement par un immeuble moderne plus grand, ce qui est malgré tout un signe de vitalité renouvelée.

Enfin Diolinda Hajda a consacré son mémoire de licence aux «*Paroles de travailleurs étrangers à la Télévision suisse romande (1960-1986)*». Il s'agit donc encore ici, mais plus uniquement, de la migration italienne. La chercheuse s'est basée sur un corpus de 39 émissions pour dégager l'évolution du discours des - et sur les - travailleurs étrangers. Au fur et à mesure que les années passent, on constate une attention croissante aux aspects humains de l'immigration, liés notamment au statut - inhumain lui - des saisonniers, en particulier à l'absence du droit de faire venir leurs enfants.

Au milieu de la revue, un cahier de photographies montre le travail d'Hélène Tobler dans l'ex-Yougoslavie ravagée par la guerre civile et auprès de familles réfugiées en Suisse. Visages graves, inquiets, certes en partie soulagés après leur accueil dans notre pays, mais gardant au fond des yeux l'amertume de l'exil forcé et le souvenir des horreurs du conflit: voilà un reportage contenant une belle

charge d'humanité.

Puis Jean-Pierre Bastian consacre un texte très érudit à l'identité huguenote, souvent mythique, de familles vaudoises. Il est évidemment plus valorisant de se dire descendant des exilés de 1685, après la révocation de l'Edit de Nantes, qu'issu d'un village des Alpes savoyardes... Cette ascendance huguenote est cependant bien réelle dans un certain nombre de «*bonnes familles*» libérales, ayant adhéré en 1845 à l'Eglise libre, suite à la révolution radicale et à la mainmise du nouveau régime sur l'Eglise vaudoise officielle. C'était, d'une certaine manière, perpétuer l'esprit de résistance à l'Etat. Cette filiation avec l'exil du 17^e siècle a longtemps constitué

une référence, qui la distingue du *vulgum pecus*, pour une élite sociale, financière et intellectuelle.

Ernesto Ricou présente le trop peu connu [Musée de l'immigration](#), ouvert à Lausanne en 2005. Celui-ci, fort modeste encore, devient progressivement un lieu de mémoire. Il a aussi une vocation pédagogique, cherchant à améliorer le dialogue intercommunautaire.

Madeleine Knecht-Zimmermann est l'auteure d'une oeuvre littéraire mémorielle, tout entière consacrée à l'histoire de sa famille, dans ses diverses ramifications. Sa plume alerte lui a valu un succès légitime auprès du public. Elle démonte ici quelques mythes familiaux.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que la «*légende familiale*» est toujours valorisante: ainsi l'exemple de cette parente dont on a dit longtemps qu'elle était morte en 1942 sous les bombardements allemands de Londres, alors qu'elle avait succombé à un cancer dans la campagne anglaise, un décès évidemment moins «*héroïque*»...

Enfin, dans sa partie traditionnellement dévolue à l'archéologie, la *Revue historique vaudoise*, sous la plume de Michel Aberson, Anne Geiser et Thierry Luginbühl, confronte les sources à propos de migrations, elles, beaucoup plus anciennes: celles des Helvètes avant et après la guerre des Gaules.

Jean d'O et Johnny, ils sont aussi à nous

Suisse francophone et culture française

Jacques Guyaz - 10 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32507>

Jean d'Ormesson et Johnny Hallyday décèdent à 24 heures d'intervalle. Envolées lyriques dans la presse française, davantage de réserve chez nous. Comment nous situer en Suisse romande?

Nous avons pu lire dans [24 Heures](#) au sujet de Johnny - depuis plus de 50 ans on ne l'appelle que par son prénom - qu'il s'agit d'une perte pour la francophonie. Mais ce mot ne

convient pas du tout. «*Francophonie*» évoque au pire des liens paternalistes entre la France et ses anciennes colonies et au mieux une organisation destinée à promouvoir la langue française dans le monde.

Nous faisons partie naturellement de la culture française; la plupart des régions romandes ont parlé cette langue bien avant la

majorité des provinces françaises pour cause de réforme protestante et de lecture de la Bible; nous en utilisons juste une variante régionale, ce qui participe de notre identité helvétique.

Jean d'Ormesson est volontiers présenté comme l'ultime incarnation aristocratique de l'esprit français des salons du 18^e siècle, une sorte de continuateur de Choderlos de

Laclos qui aurait pu dialoguer avec [Mme Geoffrin](#) et échanger des confidences avec [Julie de Lespinasse](#). Donc quelqu'un de totalement français et qui nous est finalement très étranger? Pas du tout.

Jean d'O, puisqu'on l'appelait familièrement ainsi, avait en proportion sans doute autant de lecteurs en Suisse romande qu'en France. Genève et Lausanne ont aussi connu les salons littéraires de Voltaire à Mme de Staël. Voici quelques dizaines d'années, le *Journal de Genève* ou la *Gazette de Lausanne* propageaient la même culture savante et désinvolte que *Le Figaro* dirigé voici 40 ans par notre aristocrate français. Il passait une bonne partie de l'été dans sa [maison familiale de Laupen](#) dans le canton de Fribourg, car la mère de sa femme était Suisse. Jean d'Ormesson, écrivain et homme de culture, est en fait autant à nous qu'aux Français... et pourtant nous ne le ressentons pas vraiment ainsi.

Il en va un peu de même pour Johnny Hallyday. [«Johnny, c'était la France»](#) écrit *Le Monde* dans le numéro spécial consacré à l'idole le lendemain de son décès et, plus ironiquement mais avec tendresse, le surlendemain [«Johnny c'est Victor Hugo»](#). En Suisse romande, il y a aussi des imitateurs du rocker comme en France et comme pour Elvis aux USA. Nous avons aussi des clubs de fans avec des murs entièrement tapissés de photos et de coupures de journaux de l'idole.

Johnny a joué le même rôle pour des générations de Romands que pour les Français et il a probablement fait en proportion autant de spectacles en Suisse romande qu'en France. Il a vécu - plus ou moins - à Gstaad de 2006 à 2012 pour échapper aux rigueurs du fisc français. Il est donc aussi à nous Johnny... mais pas vraiment non plus.

Jean d'Ormesson comme Johnny Hallyday faisaient

partie de notre univers intime, mais ils sont bel et bien et d'abord français. Voilà quelque chose de très compliqué, voire impossible à expliquer à nos compatriotes alémaniques. Nous sommes totalement suisses et nous participons en même temps totalement à la culture de notre grand voisin d'outre-Jura. Johnny ne chantait pratiquement qu'en français et il a réussi, avec l'aide de ses compositeurs et paroliers, à acclimater le rock et le blues à notre langue.

Au fond l'une des forces de la Suisse, c'est sans doute de n'avoir pas transformé en repli identitaire la difficile relation des Alémaniques avec l'allemand et le vague sentiment des Romands de ne pas se sentir toujours reconnus par les voisins français mais, au contraire, de réussir à se projeter vers l'extérieur. Nous sommes cosmopolites, pas provinciaux. Mais tout de même, Jean d'O et Johnny, franchement, ils sont aussi à nous...

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP

Une lettre de Ruth Dreifuss

Ruth Dreifuss - 14 décembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32522>

Chère Madame, Cher Monsieur,

Cela fait maintenant plus de 10 ans que *Domaine Public* a pris le virage de la diffusion gratuite de ses articles et

publications - sur [domainepublic.ch](https://www.domainepublic.ch), par une newsletter chaque lundi, sur les réseaux sociaux et dans trois éditions: PDF (magazine), Kindle et eBook. Ce mode de diffusion est toujours un

succès, grâce à vous, ce qui nous encourage à poursuivre notre activité d'analyse, d'information et de commentaire de l'actualité suisse.

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963, *DP* est plus nécessaire que jamais face à la concentration des journaux, aux attaques contre le service public de l'audiovisuel et à la montée du populisme. Car blogs et réseaux sociaux ne se substituent pas au besoin de médias qui se consacrent de manière approfondie à l'analyse dépassionnée et à la réflexion argumentée.

L'intérêt suscité par nos articles nous a engagé à ouvrir notre publication à de

nouvelles plumes stimulantes. Les auteurs sont tous bénévoles, mais la production de *DP* implique des frais pour le fonctionnement et le développement continu du site. Lorsqu'il était payant, l'abonnement se montait à 100 francs par année. Si *DP* vous plaît, vous stimule et vous paraît un élément utile du débat politique romand, vous pouvez contribuer à sa pérennité par un don pour tout ou partie de cette somme au moyen d'un virement sur notre compte 10-15527-9 auprès de Postfinance (IBAN CH10 0900

0000 1001 5527 9) ou par un [paiement électronique](#) sur le site: votre soutien nous est précieux.

D'ores et déjà, toute l'équipe de *Domaine Public* se joint à moi pour vous remercier de votre intérêt, de votre fidélité et de votre générosité.

Ruth Dreifuss, présidente du Conseil d'administration

Une version de cette lettre est également envoyée aux adresses postales et électroniques dont nous disposons.

Expresso

Les brèves de *DP*, à lire sur le site dans le Kiosque

Le jeu perdant de la concurrence fiscale

Pascal Broulis et Pierre Maudet s'inquiètent de la réforme fiscale de Donald Trump. Des places de travail dans le bassin lémanique vont sans doute migrer aux Etats-Unis.

A-t-on comptabilisé le nombre d'emplois soustraits à d'autres pays par notre fiscalité attractive? A jouer sans retenue la concurrence fiscale, la Suisse ne doit pas s'étonner que d'autres pays s'y mettent également. Et que tous finissent par perdre. | *Jean-Daniel Delley*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de *DP* à chaque parution. Faites connaître *DP* - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir *DP* par un [don](#).

Index des liens

Les jongleurs de la finance dédaignent les filets de sécurité

<https://blogs.mediapart.fr/marie-anne-kraft/blog/280309/bilan-financier-mondial-et-lecons-de-la-crise>

<http://www.oecd.org/fr/els/emp/incidencedelacriseeconomiquesurlemploietlechomagedanslespaysdelocde.htm>

<http://www.bilan.ch/argent-finances/reforme-regles-bancaires-aux-etats-unis-suscite-craintes>

<https://www.finma.ch/fr/finma/cooperation-internationale/policies-et-reglementation/cbcb/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/16885>

<https://www.letemps.ch/economie/2017/10/29/siege-dubs-suisse-nest-garanti>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/dem-regel-mikado-ein-staebchen-hinzugefuegt-ld.1337157>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Auf-Aufklaerungsmission-in-der-Bank-enstadt/story/21507034>

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Als-hatte-es-die-Bankenkrise-nie-gegeben>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32167>

<https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20175570>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=41682>

Un premier pas encore timide contre le réchauffement climatique

<http://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/droit/totalrevision-co2-gesetz.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20162916/index.html>

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.COAL.ZS>

<https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/mont%C3%A9e-en-fl%C3%A8che-des-concentrations-de-gaz-%C3%A0-effet-de-serre-nouveau>

http://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/17/files/GCP_CarbonBudget_2017.pdf

<https://academic.oup.com/bioscience/article/67/12/1026/4605229>

Le destin incertain des hôpitaux neuchâtelois

<https://www.domainepublic.ch/articles/31818>

<https://www.domainepublic.ch/articles/32007>

http://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/hopitaux-institutions/Documents/Rapport%20final_H+H.pdf

<http://www.ne.ch/medias/Pages/171122-Initiative-Pour-deux-hopitaux-surs,-autonomes-et-complementaires.aspx>

Christian Levrat pour une reconnaissance de l'islam

<https://www.tagesanzeiger.ch/sonntagszeitung/standard/Ich-wehre-mich-gegen-IslamHass-und-Scheinkaempfe/story/26695156>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/cvppraesident-will-religionsartikel-statt-burkainitiative/story/14397904>

<https://www.domainepublic.ch/articles/28872>

<https://www.letemps.ch/opinions/2016/11/02/une-reconnaissance-communautes-religieuses-gage-paix-confeSSIONNELLE>

La «Revue historique vaudoise» 125/2017 se consacre aux migrations

<http://www.antipodes.ch/revues/revue-historique-vaudoise>

<http://www.antipodes.ch/revues/revue-historique-vaudoise/revue-historique-vaudoise-125-2017-detail>

https://lausanne-musees.ch/fr_CH/musees/musee-de-l-immigration

Jean d'O et Johnny, ils sont aussi à nous

<https://www.24heures.ch/culture/foisci-nuit-retenu-johnny/story/24273979>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Marie-Th%C3%A9r%C3%A8se_Rodet_Geoffrin

https://fr.wikipedia.org/wiki/Julie_de_Lespinasse

<https://www.tdg.ch/culture/jean-ormesson-prefere-amours-malheureuses/story/20149497>

http://www.lemonde.fr/disparitions/article/2017/12/06/pourquoi-johnny-hallyday-c-etait-la-france_5225176_3382.html

http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/12/08/les-champs-ce-sera-une-premiere-pour-un-chanteur-mais-johnny-c-est-victor-hugo_5226476_3232.html

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP

<https://www.domainepublic.ch/>

<https://www.domainepublic.ch/10393-2>

Expresso